

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

# CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vol. V.

MONTREAL, 27 MAI 1893.

No. 21

Nous recommandons à nos amis et abonnés de vouloir bien faire une propagande active en faveur de notre journal, ORGANE DE TOUTES LES LIBERTÉS, et de nous envoyer les noms et adresses de leurs connaissances qu'ils trouveraient disposées à s'abonner. Nous enverrons à ces personnes des numéros-spécimen avec des bulletins d'abonnement.

## L'ÉDUCATION A QUÉBEC

### LE CLERGE ET LES LAÏQUES

Le Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec s'est réuni jeudi, 18 mai, à Québec.

Parmi les questions soumises à l'assemblée, la principale était à coup sûr la motion présentée à la réunion précédente par l'honorable M. Masson, et qui avait été renvoyée à cette séance après une discussion assez animée dont nous avons donné dans le temps les détails.

Afin qu'il n'y ait pas de fausse impression, nous allons donner ici le texte même de cette motion ainsi conçue :

Personne ne pourra enseigner dans une académie ou dans une école modèle ou élémentaire subventionnée par le gouvernement à moins d'être pourvu d'un brevet de capacité;

Toute personne qui aura cessé d'enseigner pendant une période de ..... années devra obtenir un nouveau brevet avant de reprendre l'enseignement;

Les examinateurs pour les religieuses enseignantes devront être des ecclésiastiques approuvés par l'évêque du diocèse auquel appartient l'aspirante ;

Le Lieutenant-Gouverneur en Conseil est respectueusement prié de faire soumettre à la Législature les amendements à la Loi des écoles, nécessaires pour remplir le but de la présente résolution.

Examinons un peu la teneur de cette proposition dont on ne saurait trop faire ressortir l'esprit éminemment modéré et conciliant.

La réforme proposée ne s'applique qu'aux écoles élémentaires, à celles qui sont subventionnées à même le Trésor de la Province, l'argent de tous les citoyens.

Rien n'est plus conforme à la justice et aux besoins de l'époque ; rien n'est même plus conforme aux derniers enseignements de l'Église.

Qu'une telle obligation soit rigoureusement indispensable pour ceux auxquels nous confions la formation de notre jeunesse : aucun citoyen ne peut le nier.

Personne n'ignore l'encombrement de crasseuses nullités auxquelles on donne le soin d'enseigner des choses qu'elles ignorent et qui doivent ce bombardement d'honneurs uniquement à la soutane qu'elles portent.

Tandis que nos jeunes instituteurs diplômés sont obligés d'aller chercher aux Etats-Unis un

Pain dur que leur refusent ici leurs concitoyens hypnotisés par le bon marché et le prestige des robes noires, nous voyons se pavaner, la fêrule à la main, tout ce que nos collègues possèdent de fruits secs, de cancre et d'ignares qui se sont trouvés du jour au lendemain professeurs, comme M. Jourdain, sans le savoir.

Les grands défenseurs des collèges classiques rejettent sur les écoles élémentaires la responsabilité de la faiblesse de leurs sujets.

Nous, nous rejetons sur le clergé la faiblesse et des collèges classiques et des écoles élémentaires.

Le clergé veut tout accaparer, qu'il en porte les conséquences.

Il prétend qu'il nous fait à ce que nous sommes ; c'est justement ce que nous lui reprochons.

On dit que nous sommes ignorants, inférieurs, mal élevés, hypocrites, dissimulés.

Notre seule excuse, c'est que notre clergé nous a fait à son image.

Toutes les fois que nous voulons nous échapper de ses griffes, il nous rattrappe et nous replace sous sa coupe.

Lorsque, désespérant de conquérir notre liberté nous voulons au moins essayer de relever son niveau, il s'assied lourdement sur nous.

La motion de M. Masson eût été un progrès ; elle eût au moins épuré notre clergé enseignant, et élagué quelques-uns des plus notoirement débordants d'ignorance.

Elle rencontrait de plus les vues récemment exprimées en ces termes par le représentant en Amérique du chef de la catholicité, Mgr. Satoll

Pour le bon état et le progrès des écoles catholiques, il semble qu'on doive prendre souci d'avoir des maîtres qui, non seulement auraient fait preuve de capacité et d'habileté devant la commission diocésaine dont ils auront reçu un témoignage ou diplôme, mais encore, qui, après un examen passé avec succès, aient conquis le diplôme de maître d'enseignement devant la commission civile des études. Cela se fera, d'abord pour que nous ne paraissions pas négliger sans raison ce que requiert l'autorité publique pour l'enseignement ; en second lieu, les écoles catholiques seront tenues en plus grande estime ; en troisième lieu, les parents auront une confiance plus grande que rien ne manque aux Ecoles catholiques qui les rende inférieures aux Ecoles publiques.

Voilà la théorie religieuse en la matière : on voit qu'elle est pleinement conforme aux revendications civiles.

Par quelle étrange aberration, ou plutôt par quel machiavélique autoritarisme avons-nous vu rejeter la motion de M. Masson ? C'est ce que nous ne pouvons comprendre.

Il y a là dedans un parti pris de refuser toute concession, toute justice qui est le présage de troubles sérieux.

Le vote sur la motion de MM. Chapais et Crépeau, qui ont servi de paravents laïques pour masquer la manœuvre religieuse et faire déclarer que la loi actuelle était suffisante, a été le suivant :

Pour : MM. Masson, Archambault, Langelier, P. S. Murphy, Jetté, Gray, Dr. Leprohon et Ouimet sur-intendant—8.

Contre : Messieurs Fabre, Laflèche, Duhamel, Racine, Moreau, Gravel, Emard, Labrecque, Lorrain, Bégin et Paquet—11.

Mgr. Bégin représentait le cardinal Taschereau, et Mgr. Paquet représentait Mgr. Blais.

On voit qu'en dehors du proposeur et du secondeur de la motion, qui n'ont aucune importance et ont été placés au Conseil pour servir d'instruments dociles, le Conseil de l'Instruction Publique s'est divisé en deux camps bien tranchés.

Pour nous la cause est jugée. C'est la première fois, — et il faut pour cela une circonstance bien grave, — c'est la première fois que la scission est aussi complète et aussi nette.

Il a fallu cinquante ans d'efforts pour arriver à un tel départ des besoins et des influences, mais nous y sommes parvenus.

Nous avons maintenant face à face en matière d'éducation le clergé et le laïc.

Le clergé possesseur de tous les privilèges est hostile à toute réforme. Le laïc inquiet, enflammé du désir de progresser, de se posséder, de grandir, et qui se heurte à tous les mauvais vouloirs et à toutes les omnipotences. Le laïc qui élève des citoyens et veut les instruire, en face du clergé qui fait des prêtres et veut les engraisser !

La lutte commence, mieux vaut maintenant que plus tard.

Dans l'évolution démocratique, chaque minute perdue est un pas en arrière. Nous n'en avons pas trop à faire, si nous ne voulons pas reculer jusqu'à l'abîme.

L'hon. M. Masson ne s'est pas laissé décourager par son insuccès.

Il a donné immédiatement avis de la présentation de plusieurs résolutions que nous discuterons prochainement :

La première est pour obliger les institutions à mentionner dans leurs rapports les punitions corporelles impliquées aux enfants, leur nature et leurs causes.

La seconde, pour défendre aux professeurs de solliciter ou d'accepter aucune souscription pour eux ou pour les institutions elles-mêmes

La troisième, pour permettre au surintendant ou autre officier nommé par le comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique de visiter ou inspecter les collèges classiques et autres maisons d'éducation qui reçoivent des subventions du gouvernement.

Quel sera le sort de ces résolutions ? Il est facile de se le figurer d'après ce qui précède. Le *dead lock* est complet dans le Conseil de l'Instruction Publique.

Ne vaudrait-il pas mieux suivre nos avis, supprimer le Conseil de l'Instruction Publique et nommer un ministre responsable à ce peuple qui paye et qui a soif d'instruction pour ses enfants ?

A ceux qui nous taxeront d'impudence et de beaucoup d'audace dans nos prétentions, ou qui renouvelleront la farce de Gros Jean qui en remontre à son curé, nous citerons un journal de Paris, le *Monde*, organe attitré de Mgr. l'Archevêque de Paris, un orthodoxe de première force, qui défend ses maximes en ces termes :

Et quand elles seraient tout entières d'un laïque, est-il interdit à un laïque de dire quel serait son idéal de l'action sacerdotale ? Un laïque n'a pas le droit d'enseigner la théologie, soit ; encore que le sacerdoce ne soit pas indispensable pour faire un théologien. Un laïque ne saurait donner son avis sur la formation mystique du prêtre, ni sur la dispensation des sacrements. Mais un laïque peut connaître ses besoins et ceux de ses frères ; il peut dénoncer le mal des âmes et suggérer que les seraient, à son avis, les façons de s'y prendre pour arriver jusqu'à ces âmes. Si le malade est incompetent pour prescrire la médication,

lui est-il interdit d'indiquer au médecin quel escalier il doit prendre pour arriver jusqu'à lui ? Ne peut-il même indiquer sur quel ton il voudrait qu'il lui fut parlé pour exciter sa vaillance, relever son courage ou ménager sa faiblesse ?

Un laïque peut donc indiquer aux prêtres divers modes d'action sociale auxquels la nouveauté des temps n'a pu encore les habituer.

Nous sommes convaincus que ces doctrines n'auront pas devant les Evêques du Conseil plus d'influence que les recommandations de Mgr. Sotolli ; mais cela nous fait toujours plaisir de montrer Nos Seigneurs en révolte avec ceux dont ils nous ordonnent de suivre aveuglement les conseils.

DUROC.

## BIBLIOTHEQUE POPULAIRE

Ce n'est pas sans une certaine surprise que nous avons vu la *Presse* publier impudemment une lettre de M. J. X. Perrault, dans laquelle celui-ci décerne à notre confrère l'honneur d'avoir lancé le premier dans le public l'idée d'une bibliothèque populaire.

M. J. X. Perrault nous a habitué à tant de surprises que nous voulons bien croire, pour cette fois, à un défaut de mémoire. Mais, il ne nous en voudra pas d'exiger pour un César, si modeste qu'il soit, ce qui appartient à un humble César.

Dès le mois de décembre 1890, le CANADA ARTISTIQUE, précurseur du CANADA-REVUE, installait dans ses bureaux une bibliothèque gratuite pour ses abonnés, et réclamait à grands cris une bibliothèque publique dans les termes suivants :

Il est pénible de constater qu'une ville de l'importance de Montréal, la métropole du pays, qui grandit tous les jours, n'ait pas encore songé à fonder une bibliothèque gratuite. Mais le fait existe ; et tant que le Conseil de Ville sera constitué comme il l'est aujourd'hui, nous n'avons pas de raison d'espérer que la municipalité accordera un montant quelconque pour fonder une bibliothèque. Plusieurs échevins croient que la lecture est inutile, nuisible même ; et ils ont raison en ce sens que le jour où les contribuables liront attentivement les compte-rendus de leurs séances, ils ne tarderont pas à s'apercevoir qu'il est temps de remplacer ces édiles par d'autres, et ils les flanqueront à la porte sans cérémonie.

Cependant, il y a une lueur d'espoir, c'est qu'un

conseiller plus fûté que ses collègues finira par voir qu'il y a un joli *booklage* à faire avec une bibliothèque, et il proposera peut-être au Conseil de voter quelques milliers de piastres à cet effet. Espérons le.

Nous nous inscrivons donc en tête pour l'idée d'une Bibliothèque Populaire.

Maintenant nous nous inscrivons également contre le projet de M. Perrault.

Ce diable d'homme a la manie de tout accaparer !

Voilà qu'il veut encore empoigner la Bibliothèque et la mettre sous sa coupe dans le Monument de la Saint Jean-Baptiste.

Halte là !

Pas de Saint Jean-Baptiste là dedans !

La Bibliothèque sera gratuite, mais aussi elle sera libre.

Nous ne voulons pas qu'elle soit contrôlée par la hiérarchie ecclésiastique, et, *a fortiori*, nous n'admettons pas qu'elle soit sous la coupe de la hiérarchie *canayenne*.

Si l'on veut une institution durable et utile, qu'on la mette hors des atteintes de toutes les clans et de toutes les cliques.

La Saint Jean Baptiste est en train de périr ; le monument de Maisonneuve est en panne parce que les côteries, les gêneurs de toute nationalité et de tout parti s'en sont mêlés.

Continuera-t-on de telles errements pour la Bibliothèque Publique ?

Dieu nous en garde !

Si la Saint Jean-Baptiste veut offrir le local ? Qu'on l'accepte.

Si la Saint Jean-Baptiste veut en prendre le contrôle ?

Pas d'affaires !

PLEBS

## ENCORE GUYHOT

M. Tardivel, qui s'est très bien conduit dans l'affaire Guyhot, puisqu'il s'est joint à nos plaintes, et a admis à diverses reprises que le clergé canadien-français faisait fausse route et avait mérité les reproches dont il se plaignait, est en train de gâter la seule bonne action peut-être qu'il ait faite dans sa vie.

S'il m'en souvient bien, M. Tardivel écrivait à ce sujet aux environs du 1er octobre 1892 :

Il faut dire la vérité.

Si l'organisation de l'Eglise en ce pays était plus conforme au droit canonique ; si partout il y avait des chapitres composés de l'élite du clergé pour aider l'évêque, *qui ne serait plus alors irrégulièrement entouré ; si.....* ; si l'on observait toujours les lois si sages de l'Eglise *relativement aux chapelains des communautés religieuses* ; si la vertu de prudence présidait aux relations *entre le clergé et les personnes du sexe* ; si l'autorité pesait avec soin les représentations qu'on lui fait de bonne foi *sur la conduite de tel ou tel prêtre* ; si elle faisait une enquête sévère *dès que des bruits sinistres commencent à circuler* ; si, lorsqu'un prêtre tombe lourdement, on lui appliquait *tout de suite* la rigoureuse discipline de l'Eglise *au lieu de se contenter de le changer de place ou de l'éloigner du diocèse ; si, etc.....* ; jamais les faibles ne seraient ébranlés comme ils le sont aujourd'hui.

Croit-on que l'abbé Guyhot aurait pu vivre dans la pourriture *pendant cinq ans* si Saint-Sulpice avait surveillé ses membres ?

Les catholiques *peuvent et doivent agir*.

Le voilà, le voilà donc le bon apôtre, qui, au bout de six mois, vient hypocritement nous accuser d'avoir flétri le clergé et d'avoir profité d'un cas isolé pour étayer une condamnation générale !

Qu'on relise les écrits de ce Tartuffe de bas étage, et l'on verra si jamais nous avons même osé établir un requisitoire aussi poignant, aussi sévère.

On ne l'a pas condamnée, cette belle âme, parce qu'on savait qu'il ne servait à rien de la maudire.

On ne l'a pas retranché de la communion, ni des sacrements : ce membre glorieux d'une école en décomposition.

C'eût été inutile.

Comme son protagoniste, Louis Veuillot, il eût sans doute lancé une douche sur un *certain* Fabre et un *certain* Taschereau qui avaient la *déraison* de se conduire en *écoliers* ; puis il aurait commandé *une messe* pour faire passer le tout.

Non, on réserve ces foudres pour nous, pauvres laïques qui n'avons pas encore trouvé la sainte méthode de délier les cordons des pieuses escarcelles, et l'on espère nous réduire par la famine.

Mais on fait une grave erreur en cela.

Jamais, jamais, entendez-vous, vous nous prendrez de cette façon !

Bernard Palissy, traqué par les castors de son époque, brisait ses derniers meubles pour achever son œuvre ; nous ferons plutôt flamber les derniers numéros du CANADA-REVUE pour faire marcher nos presses ; mais vous ne les aurez pas.

MARC.

## LA REFORME DE L'EDUCATION

Le vent est aux réformes. On ne réussit pas toujours à les effectuer, mais on en parle beaucoup, et c'est déjà quelque chose.

Il n'y a pas encore bien longtemps, nul n'aurait osé aborder certaines questions que le servilisme tardivalesque avait rendues fort délicates.

Aujourd'hui, les hommes de progrès ont compris qu'il est temps de braver les foudres du cagotisme si l'on veut empêcher notre population de devenir la risée des peuples qui ont le bon esprit de marcher avec leur siècle.

Les idées que les réactionnaires qualifient naïvement d'erreurs modernes ont pénétré jusqu'au sein du Conseil de l'Instruction Publique, pourtant trié sur le volet et considéré jusqu'ici comme l'inepugnable boulevard des antiques abus.

Il s'est trouvé au milieu de cette assemblée irresponsable des hommes de cœur qui ont élevé la voix contre les privilèges de castes et en faveur de l'égalité de tous devant les exigences de l'enseignement.

M. Masson a proposé d'obliger les professeurs ecclésiastiques à subir des examens de compétence tout comme s'ils étaient de vulgaires payeurs de dime.

Par exemple, il faut dire que sa proposition n'a pas été très bien reçue par nos évêques, qui sont, comme chacun le sait, membres *ex officio* du Conseil en question ; mais tous les laïques, moins deux qu'il faudra faire encadrer quelqu'un de ces jours, ont appuyé la proposition de l'ex-licutenant-gouverneur.

Savez-vous que ce dernier résultat est très joli lorsque l'on considère l'immense pouvoir d'intimidation exercé par l'école ultra-cléricale, et la manière dont le Conseil de l'Instruction Publique se recrute ?

Notre province est peut-être le seul pays au monde où les évêques aient le pouvoir de dire à l'État : Nous vous défendons d'exiger que ceux qui partout s'emparent de l'instruction de vos enfants aient la moindre connaissance des matières qu'ils sont censés leur enseigner.

Naturellement la proposition de M. Masson a été rejetée, et nos évêques, flanqués des deux laïques en

question, viennent de réclamer publiquement, en faveur des professeurs que le crétinisme nous impose, le droit à l'ignorance ; un droit nouveau que les bouleverseurs les plus féroces, les anarchistes les plus violents n'avaient pas encore invoqué.

Le Conseil de l'Instruction Publique n'en a pas moins réussi à faire adopter le principe de l'uniformité des livres de classe. C'est une réforme en faveur de laquelle le CANADA-REVUE s'est prononcé assez catégoriquement pour avoir le droit de se réjouir de la décision qui vient d'être prise.

Il n'y a pas à dire, les idées marchent et elles vont grand train, en dépit des efforts de l'école routinière, et ce n'est pas en niant l'importance du mouvement progressif que l'on réussira à l'enrayer.

Qui aurait cru, par exemple, que M. Mercier, l'auteur de la loi qui a valu aux Jésuites un magot de \$400,000 provenant des goussets des contribuables, un homme qui jadis semblait avoir pour principale occupation de bien convaincre la caste sacerdotale, que devant elle les libéraux pouvaient se montrer aussi plats courtisans que leurs adversaires, — qui aurait cru, dis-je, que l'ex-premier-ministre modifierait ses vucs au point de déclarer publiquement qu'il faut réformer les abus dont le cléricalisme nous a dotés ?

La première partie de la conférence que M. Mercier a donnée à Québec récemment a une portée politique, et je ne m'en occuperai pas ; mais la seconde partie traite des réformes dont notre système d'éducation a besoin, et je me permettrai d'en citer quelques passages.

En le faisant, je crois rester dans le ton du CANADA-REVUE, qui, tout en ne faisant pas de politique de parti, recueille avec soin tous les témoignages que les hommes publics, à quelque parti qu'ils appartiennent, lui apportent à l'appui de la cause qu'il défend.

Parlant de l'éducation, le plus sacré des devoirs des parents envers leurs enfants, M. Mercier a rappelé dans sa conférence de Québec son discours de Salem dans lequel il disait :

L'instruction que je vous prie d'acquérir n'est pas une instruction classique, bien que ceux qui peuvent atteindre celle-ci auraient tort de ne point y arriver. L'instruction classique est digne de notre respect. Elle cultive l'intelligence au plus haut degré, développe les facultés de l'âme, et prépare ceux qui la possèdent aux premières fonctions dans l'Eglise et l'État.

« Mais il suffit très souvent, — et quelquefois il n'est point possible d'arriver plus loin, — d'obtenir une instruction élémentaire, c'est-à-dire la connaissance des deux langues, anglaise et française, toutes deux indispensables, l'arithmétique, la tenue des livres,

l'histoire — du moins l'histoire abrégée — du Canada et des États Unis, et, avant tout, une connaissance raisonnable et raisonnée de la religion."

La demande d'une réforme dans notre système d'éducation n'est pas nouvelle. Il y a bien une vingtaine d'années que nos collèges classiques ont greffé un prétendu cours commercial sur leurs programmes d'études.

On croyait tellement de voir l'élément laïque ouvrir, à côté des séminaires, quelques classes d'enseignement pratique, que l'on s'est hâté de leur enlever ce moyen d'avoir sous leurs soins une partie des élèves destinés à pousser leurs études au-delà du cours élémentaire.

Le résultat a été tout simplement désastreux. On a retardé les études classiques, gâté l'enseignement de l'anglais, faussé les idées sur l'instruction commerciale, en mettant les élèves sous l'impression que la comptabilité ne peut être faite qu'en anglais. L'étude du français était déjà trop négligée, on l'a supprimée presque complètement et une quantité innombrable d'anglicismes est venue s'ajouter à ceux qui encombraient déjà le bagage *littéraire* des élèves.

Autrefois, l'on pouvait reprocher aux professeurs des collèges d'admettre aux cours classiques des élèves n'ayant pas acquis une connaissance suffisante de leur langue maternelle. Depuis que chaque collègue a son cours commercial, l'élève se prépare au cours classique en passant plusieurs années à *désapprendre* ce qu'il a pu apprendre de français.

Quant à l'anglais, il l'apprend parfois par la conversation avec ses condisciples d'origine anglaise, en dépit des leçons de professeurs incompetents qui gâtent sa prononciation et persistent à lui faire apprendre par cœur ses *définitions* d'arithmétique, de tenue des livres, etc.

Il s'en suit qu'après vingt ans de cours commerciaux donnés par des ecclésiastiques nantis de ce privilège d'incompétence si vaillamment défendu par nos évêques, les gens en sont encore à dire : Mais pourquoi donc ne donne-t-on pas à notre jeunesse une instruction commerciale, une éducation pratique, qui la mette sur un pied d'égalité avec la jeunesse protestante ?

Comme résultat ce n'est pas très encourageant, mais on a empêché ce genre d'enseignement de tomber entre les mains des laïques, et c'était le point important pour les partisans du contrôle absolu du clergé en matière d'éducation.

Voulant sans doute témoigner de sa bonne volonté à l'égard du clergé enseignant, M. Mercier a reproduit le passage suivant d'un de ses discours prononcé à l'Assemblée Législative, en 1881 :

On dit souvent ici, sans trop réfléchir, que le clergé canadien a accablé l'instruction de la jeunesse et qu'il a trop multiplié les collèges classiques. C'est une erreur, M. le Président ; c'est même de l'ingratitude. Les institutions religieuses ont le contrôle de l'instruction supérieure, c'est vrai, mais à qui la faute et où est le mal ? Qu'ont fait les laïques dans ce pays pour instruire la jeunesse ? Rien, ou presque rien.

Ce qu'ont fait les laïques en ce pays pour instruire la jeunesse ? Mais n'est-ce pas après tout l'argent des laïques qui a fondé et qui entretient nos collèges classiques ? Va-t-on leur reprocher maintenant de n'avoir pas fondé de collèges laïques ? Ne sait-on pas que pareille *impiété* n'aurait jamais été tolérée par ceux qui prétendent qu'il n'y a pas d'éducation catholique en dehors des couvents et des séminaires ?

On va même jusqu'à nous enlever nos écoles élémentaires partout où on le peut, pour les confier à des communautés religieuses. Après avoir mis la lumière sous le boisseau on a la mauvaise grâce de reprocher aux gens de ne pas voir clair.

Une réforme dans l'éducation, dit M. Mercier, est indispensable, et s'impose par les besoins de notre race, et ceux qui, méconnaissant ces besoins, prétendent que ces maisons sont parfaites et ne doivent subir aucun changement sont les pires ennemis de ces maisons.

Et il ajoute :

Ce que je demande est juste, raisonnable ; le refuser, c'est se vouer volontairement et fatalement à la ruine, et forcer les laïques à chercher ailleurs que dans nos collèges classiques pour leurs enfants l'instruction qu'ils veulent. C'est pour n'avoir pas cédé en temps utile, c'est pour avoir méconnu la voix du peuple, c'est pour avoir refusé d'écouter les pères de famille, que les grandes institutions religieuses de l'Europe ont perdu leur influence morale et ont subi les persécutions dont elles ont été l'objet dans ces dernières années.

Le clergé catholique n'a pas d'ennemis sérieux, du moins avoué, dans cette province ; nous sommes tous prêts à lui servir de rempart, quand il sera menacé dans ses justes droits et dans ses privilèges reconnus. Qu'il sache, par une action prudente et hâtive, conserver ses nombreux amis, parmi lesquels j'ai l'honneur de me compter ; et qu'il n'aille point, par une obstination fatale, rendre impuissants les efforts de ceux qui veulent conserver ses droits, ses immunités, et maintenir la position honorable et exceptionnelle qu'il occupe dans ce pays.

Qu'on ne l'oublie point, tout a changé dans le monde professionnel et des affaires, depuis un demi-siècle ; et si l'instruction donnée aux jeunes lévites il y a des centaines d'années peut suffire encore aujourd'hui pour les besoins de la religion et du culte, c'est parce que les saints mystères se célèbrent toujours de la même manière, que les Saintes Écritures sont prêchées aujourd'hui comme elles l'étaient autrefois, que le rituel n'a point subi de modifications sérieuses, que

les sacrements s'administrent toujours dans la même forme et avec les mêmes paroles vénérées. Mais cette instruction, qui peut être suffisante aux prêtres, ne l'est pas pour le laïque, chargé de défendre et de protéger les institutions politiques, humaines, et par conséquent changeantes dans leur nature, et qui ont subi des évolutions importantes et fait naître des besoins nouveaux. Les formules de ces institutions, leurs tendances et leurs nécessités ne sont plus les mêmes; les professions libérales ne s'exercent plus dans les mêmes conditions, avec les mêmes lenteurs et les mêmes formules; le commerce ne se fait plus comme autrefois; les ventes, les achats, les crédits, les paiements ont subi des changements tels que les hommes d'il y a cinquante ans ne s'y reconnaîtraient plus s'ils reparaissaient parmi nous; le mouvement manufacturier est colossal; on n'y emploie plus à matière première comme autrefois, pour se contenter d'un profit minime, mais il faut y trouver la fortune dans quelques années; enfin l'agriculture, la plus noble de toutes les industries, est sortie des chaînes dans lesquelles elle périssait, et tous les produits agricoles doivent se vendre ou se manufacturer dans les beurrieres et les fromageries à courte échéance, sous peine de voir la ruine s'asseoir en maîtresse au foyer du cultivateur.

Ce qui s'est passé au Conseil de l'Instruction Publique prouve qu'il est grand temps d'enlever au clergé ce contrôle absolu de l'éducation.

Qu'il veuille à l'orthodoxie de l'enseignement religieux dans les écoles soumises à sa juridiction ecclésiastique, rien de mieux; mais qu'il lui soit loisible de décréter que nous, qui payons les professeurs, nous sommes obligés de les accepter de sa main, quelle que soit leur ignorance, c'est trop fort.

Aucune institution enseignante ne devrait échapper au contrôle des contribuables ou de leurs représentants dûment choisis par eux. Nous n'aurons pas d'enseignement pratique tant que les professeurs ecclésiastiques pourront se retrancher derrière les évêques pour se moquer des contribuables qui les paient, et tant qu'ils seront accroire aux gens que trouver à redire contre leur ignorance ou leurs exactions c'est persécuter l'Église catholique.

M. Mercier suggère aux professeurs des collèges de faire apprendre aux élèves les pages éloquentes écrites par nos historiens et nos littérateurs, et il ajoute :

L'on objectera peut-être que quelques-uns de ces écrits sont l'éloge de la révolution. Supposons que ce soit le cas; peut-on nier que cette révolution, dont ils se feraient les défenseurs, était légitime, et que, sans elle, nous serions disparus comme race? Parmi ceux qui nous sont présentés comme dignes de notre admiration dans l'histoire ancienne, moderne et contemporaine, ne se trouve-t-il point des noms de révolutionnaires? Le Christ, que nous adorons à genoux,

n'a-t-il pas été le plus grand des réformateurs? n'a-t-il pas détruit l'autel des païens et le culte des Juifs? Et les noms des grands conquérants que l'Asie, l'Europe et surtout l'Angleterre nous offrent, ne sont-ils point des noms de révolutionnaires, de destructeurs de dynastie, et même quelquefois des profanateurs de religion?

Naturellement les journaux ultramontés ont crié à la profanation! Songez donc! Oser dire que le Sauveur du monde était un réformateur! S'il fallait en croire ces bons apôtres, le Christ serait venu sur la terre pour prêter main-forte aux Scribes et aux Pharisiens! Il aurait passé sa vie à combattre en faveur des vieux abus! Et ces gens-là font semblant de ne pas s'apercevoir que ce sont eux qui blasphèment.

M. Mercier conclut en disant :

Cet exposé suffit à ceux qui veulent comprendre, et bien aveugles seraient ceux qui ne verraient pas ce qui se passe, bien sourds seraient ceux qui n'entendraient pas ce qui se dit.

C'est assez sur ce sujet, ceux qui veulent comprendre comprendront.

Inutile de le nier: il faut que la réforme se fasse. Je voudrais qu'elle se fit par le clergé; s'il ne le veut pas, elle se fera sans lui et malgré lui.

A la bonne heure! Voilà qui est parler en homme qui sait prévoir les événements. Pour ma part, j'espère que le clergé comprendra enfin que le but suprême de son ambition ne doit pas être d'entraver l'irrésistible élan qui pousse le peuple vers le progrès intellectuel, moral et matériel. J'espère qu'il suivra mouvement au lieu de se faire entraîner par lui.

JUSTUS.

La *Semaine Religieuse* de Québec intervient dans le différend Baillargé-Fréchette.

Fréchette disait que neuf sur dix des élèves des collèges ne pouvaient ni parler ni écrire le français et la *Semaine* répond :

Mais ce fait, fut-il cent fois plus vrai, n'incrimine pas nécessairement les professeurs de la plupart de nos collèges. Ceux qui parlent, lisent et écrivent mal ne peuvent généralement s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Toujours ce cercle vicieux!

A quoi bon payer des frais de collèges si les élèves n'y apprennent que ce qu'ils veulent bien?

Monsieur L. Z. Joncas, de l'*Événement*, appello notre confrère Tardivel le *Roi des Maqueriaux*.

M. Joncas a des connaissances ichthyographiques tellement étendues que nous ne discuterons pas avec lui la valeur de ce terme sous-marin.

D'ailleurs, avouons-le, ça nous fait toujours plaisir de voir jauger à sa juste valeur ce piteux brocanteur de religion.

## TRISTE! TRISTE!

C'est avec un sentiment de profonde tristesse que nous avons lu dans l'organe attitré d'un parti qui se dit libéral la lettre qui suit :

Cher M. Pacan-l,

Je lisais l'autre jour dans une de vos dépêches de Montréal que M. St Louis, l'avocat qui s'était chargé de la poursuite du CANADA-REVUE contre Mgr l'Archevêque de Montréal, était un conservateur, et que le défenseur de Mgr Fabre serait M. Geoffrion, un chef libéral.

Pourriez-vous me dire pourquoi vous n'avez jamais commenté ce fait ?

Vous qui prenez part à nos luttes politiques depuis un si grand nombre d'années, avez-vous oublié la façon dont le procès Guibord a été exploité contre nous par les conservateurs ? Avez-vous oublié que pendant dix ans notre partie a été dénoncée, ostracisée dans toutes les chaires et sur tous les hustings parce que M. Doutre, l'avocat de madame Guibord, se disait libéral ?

Et aujourd'hui que l'occasion se présente si belle de payer nos adversaires avec leur monnaie, vous hésitez ?

J'espère que vous vous empresserez de satisfaire au plus tôt les amis sur ce point.

UN ANCIEN.

Voilà donc où nous ont conduit cinquante ans de servilisme, de partisannerie et d'*ouat' pattisme* !

Les libéraux, un d'entre eux, du moins, qui signe *Un Ancien*, en sont réduits à demander à leur parti d'imiter les lâches et les éteignoirs d'il y a vingt ans.

Il y a mieux : l'Ancien reproche aux jeunes de ne pas imiter la crapule qui s'est ruée sur les citoyens les plus respectables du pays.

Et l'on s'étonne que nous pourrissions dans la dégénérescence.

Quand un parti est rendu à l'état putride qui peut enfanter de tels monstres il est mûr pour le charnier.

Les voilà donc les hommes du libéralisme actuel !

Voilà la nouvelle école à laquelle les anciens sont cortège.

Les jeunes demandent à grands cris dans l'*Union Libérale* que l'on conserve précieusement aux communautés religieuses les exemptions de taxes qui nous déceiment.

Les anciens demandent qu'on prenne à la gorge un jeune avocat de talent, qui a voulu se dévouer et risquer sa peau pour défendre le bien le plus sacré de l'esprit humain : la liberté de la parole.

Tenez, messieurs les politiciens, vous êtes écœurants, vous êtes petits, vous êtes lâches !

Pour complaire à la tourbe électorale, il n'y a pas de saleté que vous ne soyez prêts à commettre.

Pour franchir les portes d'or qui vous séparent du pouvoir vous pouvez renier tout : père, mère, honneur et patrie.

Vous nous dégoûtez, savez-vous !

A quelle trituration barbare, à quelle contraction forcenée a dû être soumis votre cerveau pour atteindre des dimensions aussi mesquines.

Ah ! que vous donniez donc raison aux réformateurs de notre éducation !

Dans l'Orégon, raconte le capitaine Wilkes, il existait une tribu de sauvages dont la tête était dès l'enfance aplatie entre deux planches fortement serrées, qui créaient une dépression planiforme du cerveau.

Cette tribu s'appelait la *Flatheaded Tribe*.

Il est à croire que notre jeunesse subit la même épreuve, et voit, pendant sa croissance, sa boîte crânienne fortement comprimée entre les deux opinions adverses, bleue et rouge, conservatrice et libérale, ce qui la rend également obtuse à la compréhension de l'un et de l'autre système.

De là des sorties ridicules comme celle à laquelle nous assistons dans la lettre qui précède.

Mais nous, qui sommes les seuls intéressés à la question : nous défendons autant de faire une arme politique de la défense du libéral Geoffrion que de l'action du conservateur St. Louis.

À Québec on peut ignorer les dessous, il y a tant de choses qu'on ignore !

À Montréal, on les connaît, et qu'on ne nous force pas à les dévoiler : il y en a déjà eu trop de dit.

La réponse que nous eussions dû attendre de l'*Electeur* n'est pas venue.

C'est sans doute une question de clientèle à ménager.

Allons, soit; nous remplirons la tâche puisqu'on nous y oblige.

L'Electeur répond :

*Note de la rédaction.*—Si notre correspondant nous eut donné son nom, nous lui aurions répondu personnellement. Ne l'ayant pas fait, nous croyons devoir faire connaître son grief et lui offrir notre explication.

Le bon billet qu'à Lachâtre!

Non! nous n'avons pas oublié l'affaire Guibord. Nous sortions du collège, où de saints prêtres nous avaient pendant sept ans inculqué dans l'âme le respect de l'autorité et de l'ordre, l'amour de la religion et de la patrie, le respect de la vérité et de la justice.

Tenez, monsieur Pacaud, vos faux airs d'enfant de chœur nous font pousser de rire.

*Le respect de l'autorité!*

Allons donc?

N'avez-vous pas lu la *Semaine Religieuse*?

L'autorité, il n'y en a pas sans celle des saints prêtres, dont vous percevez aussi régulièrement que possible les abonnements irréguliers.

Au départ, ils nous avaient prodigué les bons conseils pour nous guider dans la carrière qui s'ouvrait devant nous.

Là, entre nous, franchement, ils n'ont guère réussi!

Notre première déception vint avec l'affaire Guibord.

Nous savions alors que M. Doutre, dans sa croisade contre les autorités religieuses de Montréal, agissait en son nom personnel et était condamné par ses amis politiques.

Allons, mon cher Pacaud, tâchez donc de laisser après vous une mémoire aussi universellement respectée par les esprits libres que celle de M. Doutre, et vous n'aurez pas besoin des prières de vos amis politiques.

Nonobstant cela, tout le parti libéral souffrit la plus terrible persécution. Non seulement nos candidats, défendant pourtant une bonne cause (les événements le démontrent bien aujourd'hui), tombèrent victimes de cet ostracisme, mais avocats, médecins, hommes de toute position dans la société, eurent à souffrir leur part de cette persécution générale.

Souffrir, et en quoi donc?

Comme politiciens?

Cela se peut; ils n'ont pas eu dans les élections, dans les tripotages parlementaires les chances, les avantages que vous prêchez si fort

Mais, par contre, leuilletez, si vous l'osez, l'Annuaire de l'Institut Canadien, prenez tous les noms et effeuillez ensuite les éphémérides des décès de ces membres; montrez-nous donc celui qui n'a pas fait sa marque, qui n'a pas tenu son rang dans la profession qu'il a embrassée?

Battez donc le rappel à Montréal de ceux qui vivent encore; tous sont dans une position enviable, et tiennent dans la société un rang que pourraient envier vos amis politiques.

Ce fut peut-être leur vrai bonheur d'être tenus à l'écart des saletés qui souillent actuellement nos affaires publiques.

Aujourd'hui, dites-vous, un nouveau procès Guibord se présente dans cette célèbre affaire du CANADA-REVUE contre Mgr Fabre, et l'on voudrait que nous eussions recours contre nos adversaires politiques à la même persécution que celle dont nous avons tant souffert?

Ce n'est pas ainsi que nous comprenons la logique et la justice.

M. St. Louis peut être conservateur, mais cela ne veut pas dire que dans sa poursuite contre Mgr Fabre il représente les idées de son parti. Au contraire, nous croyons que les conservateurs regrettent tout autant ce scandale que les libéraux.

Voilà tout ce que vous trouvez à répondre à la plate communication dont vous avez été affligé.

Pas un mouvement de révolte dans votre âme de prétendu libéral.

Eh non, vous ne voyez que le parti!

Protégeons le parti libéral et le parti conservateur de ces maux également redoutables, et tout ira pour le mieux! A quoi bon, n'est-ce pas, introduire de ces questions-là dans une affaire qui va si bien?

Que vous importe de voir le peuple pourrir dans l'ignorance? Que vous fait la liberté de la presse? A quoi bon demander l'épuration du clergé?

Non, nous maintenons ce que nous avons toujours dit: la grande majorité de notre peuple, conservateurs comme libéraux, si divisé qu'il soit en politique, partage les mêmes idées sur les questions religieuses.

C'est cela! Maintenant, tripotons!

Et vous, mécréants, qui vous avisez de vous sacrifier pour une réforme, qui consentez à la ruine et à la persécution pour obtenir le droit de parler et d'agir librement, qui encourez

les disgrâces et les excommunications pour le triomphe d'une idée, on vous conspuer, vous êtes des empêcheurs de danser en rond.

*C'est nous qui sont les libéraux*, comme dit le petit Bob !

Pauvres amis ! Si l'on savait seulement comme nous vous connaissons, avec quel soin nous nous tenons à l'écart de vos petits calculs millionnaires, vous n'auriez pas besoin de sortir vos petits tonnerres orthodoxes !

De grâce, laissez-nous donc tranquilles, c'est tout ce que nous vous demandons.

Nous sommes des libéraux, mais nous n'appartenons pas à  *votre* parti libéral.

LIBERAL

## CONSTATATION

En réponse à l'article que nous avons publié sous le présent titre dans notre avant dernière revue, nous avons reçu la communication suivante que nous nous empressons de publier :

PROVINCE OF QUEBEC

ASSOCIATION OF ARCHITECTS

Montréal, 17 mai 1893.

M. l'Éditeur du CANADA-REVUE.

J'ose espérer que vous vous ferez un devoir de justice de publier les rectifications suivantes au sujet du document que vous avez cité dans l'article de votre revue, intitulé : "Une Constatation" :

1. Le programme des examens soumis par l'Association des Architectes de la Province de Québec, à ceux qui aspirent à exercer la profession d'architecte, tel que cité par vous, dans l'article ci-dessus désigné, n'a pas d'auteur responsable et connu.

2. Les exemplaires de ce document ont été en partie relégués dans la voûte de l'Association, ceux qui ont été mis en circulation ne l'ayant été que par inadvertance ou accident.

3. L'Association a, *il y a deux ans*, remplacé ces programmes défectueux par d'autres, qui ont été rédigés par un membre de l'Association, et que l'on peut se procurer en s'adressant au Secrétaire, par lettre ou autrement.

Vous avouerez avec moi que l'auteur anonyme de l'article de votre revue aurait pu prendre des renseignements auprès des autorités dirigeantes de l'Association des Architectes avant de se permettre une aussi déplorable accusation.

SPECTATOR.

Nous serons bons princes, et n'ergoterons point sur cette lettre qui a l'avantage d'être signée du nom de l'un de nos concitoyens anglais, et mérite à ce titre toute notre indulgence, nous voudrions bien les voir tous capables d'en faire autant ; mais nous tenons à faire remarquer qu'il n'y a eu d'accusation portée contre personne, sauf contre les défenseurs du système d'éducation qui aboutissait à de si piètres résultats.

L'Association des Architectes n'était pas visée dans cet article, que nous eussions adressée à toute autre association qui se serait mise dans le même cas.

Le fait même que ces programmes n'ont pas été distribués, ou qu'ils l'ont été par inadvertance ou accident, ne change rien à notre thèse.

Que ce programme ait été écrit et publié par un canadien-français, instruit, naturellement, cela nous suffit, peu nous importe que l'auteur soit architecte, médecin ou notaire.

Nous prétendons qu'un système d'éducation qui produit des hommes réputés instruits, capables d'accoucher d'une monstruosité pareille, que ce soit en petit ou en grand comité, est un système pitoyable, et nous le prouvons, cela nous suffit.

Maintenant, sans discuter la sincérité de la lettre qui nous a été adressée, — tout mauvais cas est niable — nous préférons de beaucoup accepter une explication qui nous a été fournie par un architecte de nos amis profondément navré de la publicité donnée au document en question.

"Ce document, nous a-t-il dit, n'a pas vu le jour à Montréal, il a été rédigé à Toronto où nous faisons tous faire nos impressions par un imprimeur anglais qui l'a fait mettre en français par un traducteur quelconque, et nous l'avons reçu entièrement terminé dans la forme où vous l'avez vu."

Ma foi, tant mieux ; voilà un aveu franc qui nous enlève un poids de la conscience ; mais maintenant : deux mots.

Nous avons à Montréal une foule de pauvres diables d'écrivains et de journalistes qui peinent d'une année à l'autre pour mettre les deux bouts ensemble, comment se fait-il qu'un asso-

ciation, qui compte dans ses membres beaucoup de canadiens-français, et qui leur impose des examens et autres épreuves, fasse faire à Toronto un travail où elle eût pu leur donner quelques sous à gagner à un concitoyen ?

Si encore le travail était bien fait, mais non, c'est idiot, inepte et honteux.

Je voudrais bien savoir ce que diraient les architectes canadiens de Montréal, si un brave canucke, ayant amassé quelques sous, s'avisait d'aller chercher un architecte à Toronto pour se faire dessiner une résidence de prix ?

Le pauvre homme, on le ferait passer pour un traître, un renégat, un orangiste, que sais-je ?

Et pourtant ?

POPULUS.

## LE MOUVEMENT SOCIAL.

(Suite et fin.)

Le directeur, M. Lax, n'a pas cru devoir revendiquer pour lui seul l'honneur du présent travail ; il a, dans une courte préface, déclaré qu'il était l'œuvre de M. Emile Corra. Je ne sais qui est M. Emile Corra. On nous dit qu'il est un "des délégués permanents de l'Office du Travail" : cela ne nous renseigne pas sur son passé. Mais quoi qu'il ait pu être, il est bien Français. Il a du Français l'esprit de méthode, le goût de l'ordre, et des cadres bien tracés, bien remplis, mais, si je puis faire ici une critique générale, un peu larges. De quoi s'agit-il, en commençant cette enquête ? De décrire les procédés actuels du placement, en vue de permettre aux hommes d'étude et aux hommes d'Etat de se faire une opinion raisonnée sur la suppression des bureaux ou sur l'extension des Bourses que réclame tout le parti ouvrier. Et cela, nous le trouvons bien dans ce livre de 734 pages in-octavo. Mais, sur ces 734 pages, 148 sont consacrées à l'histoire depuis saint Louis jusqu'à la troisième République. Franchement, 5 ou 6 pages, avec l'indication des sources, eussent été bien assez. L'érudition est parfois bien haïssable.

Je veux encore faire à M. Corra une autre critique. Parlant des Bourses du Travail, il a écrit : "L'idée de créer des Bourses du Travail est ordinairement attribuée à M. de Molinari, économiste, qui, en réalité, institua seulement la publicité des offres et demandes d'emploi, en ouvrant, en 1846, à Paris, les colonnes de son journal, le *Courrier Français*, aux corpora-

tions, et en fondant ensuite, dans le même but, à Bruxelles, le journal : la *Bourse de Travail*. La conception première d'une véritable Bourse pour les travailleurs paraît plutôt appartenir à M. Ducoux, préfet de police, en 1848, qui adressa alors à la commission municipale de Paris un projet complet d'organisation, avec plan à l'appui."

Je menaçais M. Corra d'une critique, et voici que c'est une querelle. Je lui en veux de ces mots : "M. de Molinari, économiste". Est-ce qu'il dirait : "M. Bertholot, chimiste ?" "M. Pasteur, physiologiste" ? Dirait-il même : "M. Belgrand, ingénieur" ? M. de Molinari est assez connu pour se passer d'une qualification professionnelle, ou, si M. Corra tenait à une épithète, il pouvait, par ce temps où l'on donne de l'illustre au plus mince génie, décorer notre collaborateur d'un titre plus exact.

Pour en revenir à la critique, rectifions les faits. M. de Molinari a, le premier, eu l'idée géniale et complète de l'organisation des Bourses du Travail. Il en a parlé, dès 1843, dans la *Gazette de France*, au cours d'une série d'articles sur l'avenir des chemins de fer. En 1844, il a repris, développé et précisé cette idée dans une brochure spéciale. La même année, il en a traité dans le journal *la Réforme*, que dirigeait alors M. Flocon. En 1846, il a encore publié, dans ses *Etudes économiques*, tout un chapitre consacré à la Bourse du Travail. Et enfin, 1848, quand M. Flocon fut devenu le citoyen Flocon, M. de Molinari lui écrivit pour lui rappeler les projets de 1846. Le citoyen Flocon ne répondit point à l'économiste de Molinari, mais on a sujet de croire qu'il communiqua sa lettre à M. Ducoux, et que c'est de cette communication que sortit le projet Ducoux de 1848.

Je voudrais maintenant parcourir ce gros volume de l'enquête. Outre ce qu'il contient de véritablement pratique par ses informations demandées à tous les départements français et à l'étranger, il renferme des chapitres curieux et même amusants. Savez-vous d'où vient l'expression : "se mettre en grève" ? Si vous l'ignorez, M. Corra vous l'apprendra, comme il me l'a appris. Quand les ouvriers sans ouvrage voulaient se placer directement, c'est-à-dire sans passer par l'intermédiaire des bureaux ou des agences, ils allaient, suivant une coutume déjà ancienne au treizième siècle, se masser à des heures déterminées dans des lieux fixes, places publiques, terre-pleins, coins de rues, salles de bal, débits de boissons, qu'on appelait et qui s'appellent encore aujourd'hui des "grèves". Chaque profession avait et a encore sa grève. Avez-vous besoin de blanchisseuses ? Vous

en trouverez rue Etienne-Marcel, entre le boulevard de Sébastopol et la rue Saint-Denis, sur la voie publique. De musiciens ? vous en trouverez rue des Petits-Carreaux, 20, chez le sieur Richard, marchand de vin. De fumistes ? chez Mme Terré, marchande de vin, 22, rue de l'École Polytechnique (je soupçonne décidément M. Corra d'être un ingénieur), et ainsi de suite. Tous ces ouvriers qui attendent de l'ouvrage font grève. Et quand, pour les causes habituelles, ils ne s'entendent pas avec leurs patrons, et quittent leur usine ou leurs ateliers, ils sont censés se rendre au lieu où un autre patron viendra les embaucher ; c'est ce qu'on appelle se mettre en grève.

Si vous avez le temps, je ne dis pas lisez, mais feuillotez ce gros volume. Je vous recommande notamment les passages relatifs aux efforts et aux résultats de l'initiative privée, et, dans ce chapitre de l'initiative privée, la part si considérable et si digne d'éloges de M. Defert, maire du 6<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

M. Defert, bien connu, à des titres divers, de tous ceux qui ne se désintéressent pas des affaires publiques, a organisé dans son arrondissement deux institutions très différentes : l'une, qui ne coûte presque rien, il l'a placée sous la direction, ou peu s'en faut, de la municipalité ; c'est le *bureau gratuit de placement* ; l'autre, au contraire, dont le fonctionnement peut exiger des sommes importantes, il l'a confiée à une Association privée qu'il a, plus que personne, contribué à fonder.

Le bureau municipal de placement gratuit du 6<sup>e</sup> arrondissement a son siège à la mairie ; il est administré par une commission composée du maire et des adjoints, d'une délégation de trois membres du bureau de bienfaisance renouvelable tous les ans, et de cinq propriétaires, industriels, commerçants ou employés, élus par les adhérents. Ces adhérents, ce sont les personnes qui s'intéressent à l'œuvre du bureau, et qui lui souscrivent au moins 6 fr. par an. Les autres ressources du bureau proviennent d'une subvention du Conseil municipal, 3,000 fr. Les administrateurs se réunissent, à de certains jours, suivant un roulement établi. Toutes leurs fonctions sont gratuites. Le bureau est ouvert tous les soirs, de quatre à six heures. Il enregistre les demandes et les offres d'emploi, et fournit à chaque partie, sans responsabilité, les renseignements d'usage.

Fondé en janvier 1889, le bureau municipal du 6<sup>e</sup> arrondissement avait, au 1<sup>er</sup> août 1891, c'est-à-dire en 37 mois, reçu 9,260 demandes de travail, 4,112 offres d'emploi, et effectué 3,717 placements. C'est aux femmes, de beaucoup, qu'il a été le plus utile : il a reçu d'elles 6,184 demandes d'emploi et en a placé 2,913.

Comme annexe au bureau proprement dit, signalons les cadres grillés placés sur divers points de l'arrondissement, où des affiches à la main, émanant, soit de patrons, soit d'ouvriers, indiquent aux passants les offres et les demandes de travail. En deux années, 500 de ces affiches ont été exposées.

L'autre fondation de M. le maire du 6<sup>e</sup> arrondissement est l'*Union d'assistance par le travail*. D'après les statuts de cette union, il s'agit de procurer *temporairement* de l'ouvrage, en attendant qu'ils aient trouvé une occupation régulière : 1, aux ouvriers et ouvrières momentanément sans travail par suite de chômage, morte-saison ou de toute autre circonstance indépendante de leur volonté ; 2, à tous ceux qui, pouvant physiquement travailler, ne le veulent pas, et préfèrent vivre aux dépens de la charité. Donner du travail aux premiers, c'est les empêcher de perdre l'habitude de travailler ; donner du travail aux seconds, c'est leur faire reprendre une habitude qu'ils ont malheureusement perdue.

Pour assurer le fonctionnement de cette *Union*, trois choses étaient indispensables : le travail, l'argent, le local.

Le local est un pavillon inutilisé, mais clos et couvert, du marché Saint-Germain.

L'argent, M. Defert le demande, notamment, à des membres adhérents, ou fondateurs, ou donateurs. En échange de leur cotation, il leur délivre des *Bons de travail*, qu'à leur tour ils remettent aux personnes sans ouvrage.

Le travail est un travail banal et facile. Les hommes transforment en étoupes de vieux cordages ; les femmes *débalencent* — pardon du néologisme ; la baleine est rare, et, pour les corsages ajustés de nos élégantes, on va la chercher non plus sur les côtes de Terre-Neuve, mais dans les corsets hors d'usage. Nul, en principe, n'est admis à travailler plus de quinze jours. On le rémunère en bons de nourriture, de coucher, de vêtements, et, d'après le produit du travail, — car tout cela est vendu et vient s'ajouter aux ressources de l'Union, — en argent. Pendant ces quinze jours, on lui cherche une place, qu'on trouve généralement.

L'Union n'a pas encore une année d'existence. Du 20 mai au 16 septembre 1892, elle a admis 224 assistés ; elle en a placé 119 ; 48 se sont placés eux-mêmes, 31 sont partis sans indication, 11 ont dû être renvoyés pour indiscipline ou paresse.

Resterait à connaître les résultats financiers.

Ce n'est là, ne l'oublions pas, qu'un commencement. Mais l'idée est bonne : il faut la répandre et féliciter l'inventeur.

JOSEPH CHAILLEY-BERT.

## LA LIBRE-PAROLE ET LE CANADA-REVUE

*La Libre Parole* a discuté le procès du CANADA-REVUE sous ses divers points de vue.

Elle a touché la question avec impartialité et avec bienveillance. Nous croyons utile de citer deux des aperçus les plus solidement traités.

### LA COMPAGNIE DEMANDERESSE.

Il est bon de se rappeler que cette Revue est la propriété d'une compagnie d'actionnaires. Ses actions peuvent changer de main à tout instant, par vente, par donation, par héritage ou par paiement de dette. Chacune d'elles constitue une propriété mobilière qui, dans certains cas, répond d'une dette ou est donnée en garantie collatérale d'une créance, soit dans les banques, soit dans une faillite.

\* \*

Le spirituel Sidney Smith disait, en parlant des compagnies en général, qu'elles n'ont ni d'âme que Dieu puisse damner, ni de dos où un homme puisse appliquer sa botte. L'anglais est plus énergique — *neither soul to damn, nor back to kick.*

J'ignore si la compagnie du CANADA-REVUE, considérée comme un être moral autorisé par sa patente à poursuivre et à être poursuivi, se pique d'être catholique, protestante ou athée. Ses rédacteurs peuvent être catholiques, et la compagnie, propriétaire de la feuille, appartenir à une autre église. Il y a quelques journaux "bien pensants" qui se trouvent dans ce cas. On en découvrirait peut-être au Canada, et l'on en connaît à Paris, qui sont la propriété de juifs et qui figurent parmi les meilleurs défenseurs de la foi chrétienne.

On concevra que dans un procès où se trouve intéressée l'existence même de leur feuille, c'est-à-dire, la perte complète ou la conservation de leur capital, ces compagnies n'admettent pas la juridiction papale.

\* \*

Mais, lors même qu'on serait bon catholique, on peut trouver bien dur de s'entendre dire que, si l'on ne préfère pas la juridiction papale à celle des tribunaux civils, on est excommunié, surtout après qu'on a été prévenu que, dans le cas où l'on accepterait la juridiction ecclésiastique, on aurait à s'engager solennellement à obéir au jugement de cette cour, sans jamais rechercher d'autre satisfaction.

\* \*

### LA DÉMONSTRATION.

"Partout où il existe un droit légal spécifique, — dit le juge Duval en 1851, dans la cause de M. François Wurtele contre le Très-Révérend Mountain, évêque

anglican de Québec, — on peut obtenir un remède légal en s'adressant à la cour compétente."

Si le droit exercé par Mgr Fabre est réel, il importe à l'Eglise canadienne que le public en soit informé de la manière la plus claire. Le bras épiscopal n'en sera que mieux fortifié. Mais si ce droit n'est que spirituel, s'il n'est pas reconnu par les lois du pays, il importe également à Mgr Fabre et à tous les membres du clergé catholique de savoir à quoi s'en tenir sur un point d'une portée aussi sérieuse. Ils s'y prendront désormais d'une autre manière pour préserver leurs ouailles de la contagion.

\* \*

Qu'on partage mon opinion à ce sujet, ou qu'on se range d'un avis opposé, le procès est engagé, *sub judice lis est*, et le devoir le plus élémentaire des amis de l'Eglise est de ne pas compromettre la cause du clergé par d'imprudentes manifestations. "Mes amis, surtout pas de zèle!" répétait le prince de Talleyrand aux jeunes diplomates à son service.

C'est là le mot que j'aimerais à redire à quelques écrivains et aux orateurs de la grande assemblée publique qui a eu lieu, le 1er mai, dans la vaste nef de l'Eglise de St-Pierre.

Il est fâcheux, selon moi, que des chefs politiques du parti conservateur, tels que MM. Taillon, Nantel, Desjardins et Curran, aient jugé à propos de mêler à leurs félicitations, au sujet d'un joyeux anniversaire, des allusions d'un goût fort contestable aux poursuites exercées par une compagnie montréalaise contre un décret épiscopal.

Dans quelle situation pénible ne vont pas se trouver à présent les magistrats intègres qui auront à se prononcer entre les parties à ce triste procès, quand ils se souviendront du discours prononcé, ce soir-là, par un des plus gros bonnets du ministère de la justice!

\* \*

N'a-t-on pas prévu que, lorsque la poursuite se présentera devant le tribunal suprême, — à Ottawa ou bien en Angleterre, — elle ne manquera pas de faire valoir cette pression morale qu'on a paru vouloir exercer, non seulement sur l'opinion publique, mais sur la magistrature elle-même?

Elle évoquera ces ministres, ce solliciteur-général, ce chef de cabinet, ce maire, appelant tout le mépris public sur une compagnie industrielle, lui reprochant de s'être adressée aux tribunaux civils de son pays, parce qu'elle avait foi en la sagesse et en l'intégrité des magistrats, parce qu'elle croyait à la souveraineté de la loi, et qu'elle s'était imaginé que l'Etat étendait sur tous ses administrés la même sollicitude.

## LE PARC SOHMER

Nous extrayons ce qui suit de la dernière chronique de Française :

Quand viennent les beaux jours et les chauds zéphirs, un à un s'éteignent les foyers.

Plus de longues soirées au coin du feu, plus de rêveries en regardant les léchardes des flammes sur les parois noircies des cheminées. On déserte maintenant les coquets salons, les moëlleux boudoirs, et chacun s'en va respirer l'air frais du dehors.

On ne peut toujours se promener par les rues, errer sans but à travers la grande ville, aussi, dit-on, en mettant son chapeau :

— Allons au parc Sohmer.

C'est une magnifique invention que le parc, et bien qu'elle ne soit pas précisément une œuvre purement philanthropique, elle n'accomplit pas moins tout le bien que l'on pouvait désirer.

C'est là où le pauvre ouvrier va se reposer de ses fatigues du jour, de ses labeurs de toute une semaine. Au lieu de flâner dans les échoppes et les cabarets, il va avec sa famille goûter son repos et récupérer ses forces sous les frais ombrages du parc Sohmer.

Puis, les yeux qu'on lui met sous les yeux, la musique charmante qu'il entend le récréent d'une manière agréable ; insensiblement, il prend goût à ces distractions d'un nouveau genre et abandonne les mauvaises habitudes qu'il aurait pu contracter peut-être sans ces salutaires diversions.

Tout le monde trouve son compte au parc Sohmer. On y voit toutes les classes de la société, et le vaste pavillon est assez grand pour les contenir toutes sans chocs ni heurts.

Oui, c'est un endroit charmant. Quant on veut entendre de la jolie musique, respirer un peu, rencontrer des amis, passer, en un mot, une agréable soirée, on s'en va au parc.

Ce que j'aime pardessus tout, — quand elle n'est pas trop encombrée, j'entends, — c'est cette jolie petite terrasse, surplombant le port qui a vue sur le St. Laurent.

Ce n'est pas la grandiose terrasse de Québec, avec des champs d'azur infini au-dessus de nos têtes et à nos pieds l'immensité des flots bleus, mais c'est un minuscule coin de tout cela ; et appuyé sur le parapet qui borde la plate-forme, à l'heure où une demi-obscurité enveloppe toute chose, on peut se faire illusion et croire entendre le bruit de la vague soupirant la même plaintive chanson qui nous a bercés naguère...

L'air ambiant nous apporte, amatis par la dis-

tance, les sons harmonieux que font entendre les musiciens du parc... Il fait beau, l'air est doux, les feuilles poussent aux lilas, il est bon de reposer son esprit et son imagination surtaxés par les travaux du jour.

On rêve, on ne sait trop à quoi, mais on sent une douce quiétude envahir son âme ; on goûte le plaisir de se sentir vivre et d'aimer tout ce qui est grand et beau... Je recommande cette jouissance aux esthétiques.

Quand vous rentrez dans le pavillon, il faut laisser toutes vos songeries à la porte.

Les détails d'une effroyable histoire, qui a eu pour théâtre l'endroit appelé Mille-Vaches, sur la côte Nord, sont parvenus jusqu'à nous. Voici ce dont il s'agit :

Il y a quelques jours naissait à Mille-Vaches un enfant infirme : le petit malheureux portait une bosse sur les reins. Le père, un nomme Bouchard, dont l'ignorance est évidemment sans égale, sans aucunement consulter un médecin, résolut d'enlever cette bosse afin d'empêcher le mioche de rester toute sa vie infirme. L'enfant avait six jours lorsque son père pratiqua, au moyen d'un instrument tranchant, l'opération qu'il jugeait nécessaire.

Inutile de dire le résultat.

Après la mort du bébé, les voisins avertirent le coroner de l'endroit, qui tint une enquête, et les jurés rendirent contre Bouchard un verdict de meurtre. L'arrestation de l'accusé fut ordonnée, mais il résista, et il devint nécessaire d'envoyer la police provinciale au secours des autorités de l'endroit.

Les constables Simard et Buteau sont partis par le bateau du Saguenay pour se rendre à Tadoussac et de là Mille-Vaches, afin d'opérer l'arrestation de Bouchard, qui sera amené à Québec.

Nous avons sous les yeux le *Rapport financier des Commissaires d'Ecoles catholiques Romaines de la Cité de Montréal*.

Cela fourmille de fautes et de non sens.

On parle des *Ecoles octroyées* pour les Ecoles recevant un octroi.

On inscrit *l'Académie commercial catholique*, un mot anglais et deux mots français.

Enfin, le rapport se termine comme suit :

Je déclare que *toutes les écritures* du rapport financier qui précède sont tirées des dits livres, que j'ai *comparés ensemble*, et trouvés exacts.

J'ai de plus vérifié attentivement, et en détail, tous les déboursés, avec les pièces *justificatives*, à leur appui, et j'ai trouvé le tout exact.

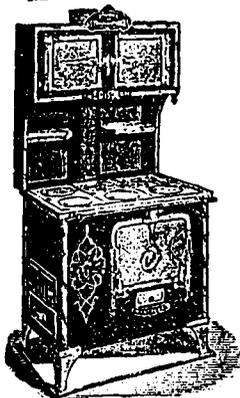
Il y aura encore des gens qui nous blâmeront de mettre au jour de semblables incongruités !

On s'étonne que notre population soit ignorante.

Mais ceux qui doivent l'instruire ne se donnent seulement pas la peine de parler français.

**MANUFACTURE DE COFFRES FORTS  
DE LA PUISSANCE**

MEDAILLE D'ARGENT



Contournoir 1876.

Et Poêles de Cuisine en Acier et Fer Battu

**C. CHAPLEAU**, Prop.

414 RUE ST. LAURENT

Atelier : Coin des rues Ontario & St. Charles Borromeo

**MONTREAL.**



**COGNAC Vve MASSON & CIE.,**

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Medaille d'or a l'Exposition Internationale d'Hygiene de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur, sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les principaux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

Agence Generale pour le Canada,

516 RUE ST. PAUL, MONTREAL

19-92

**L'AMERIQUE FRANCAISE,**

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ,

NAPOLÉON THOMPSON, - Propriétaire-Editeur.

BUREAUX : 33-49, GOLD STREET, N.Y., U.S.

ABONNEMENTS (Canada).

Un an, franc de port. .... \$3.00  
Six mois, ..... 2.00

PAYABLES D'AVANCE.

Le seul journal illustre francais d'Amérique.



AVANT.

APRES.

**GEORGE VIOLLETTI**

Fabricant et importateur D'Instruments de Musique  
Musiques A vendre et réparations de toutes sortes.  
635 rue Notre-Dame, - MONTREAL

**MORTON, PHILLIPS & CO.**

PAPETIERS,

Imprimeurs et Fabricants de Livres Blancs,

1755 & 1757 rue Notre Dame, Montreal

AGENTS POUR LA

**MACHINE A ECRIRE**

**" CALIGRAPH "**

Cette Machine est la plus rapide, produit le plus de copies, et est munie de tous les accouts necessaires.

AGENCE ETABLIE EN 1862

# GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

## FEU, VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur du Board of the Montreal Fire Insurance Brokers  
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.,

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....\$15,000,000  
FONDS INVESTIS..... 52,053,716  
FONDS INVESTIS EN CANADA..... 4,509,753  
REVENU ANNUEL..... 12,000,000

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en le plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.

Bell Telephone No. 319

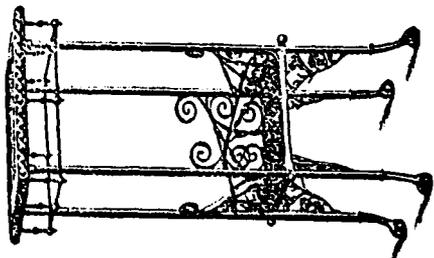
# RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

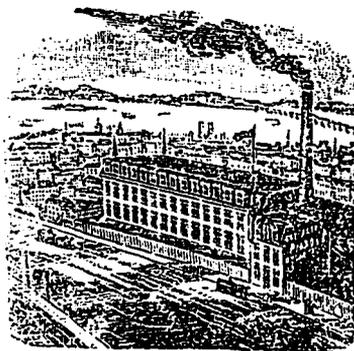
Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes  
faits sur commandes, aussi en  
main un immense stock de me-  
bles de toutes sortes à des prix  
très modérés.



THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRES

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,  
MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

Pianos faits à ordre pour convenir à l'aménagement des salons.

Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

# ARCHAMBAULT

Photographie Artistique

1662 RUE NOTRE-DAME,  
MONTREAL.

Spécialité de portraits grandeur nature au pastel

# LE SUN,

Compagnie d'Assurance sur la Vie.

DU CANADA.

1892 - PROGRES ET PROSPERITE. -

Les Resultats de l'Accroissement d'une Année.

Items du rapport de l'année 1892.

Assurance sur la vie en force le 1er Janvier 1893.....	\$23,901,048.64
Augmentation sur l'année précédente.....	4,404,094.80
Nouvelles propositions reçues en 1892.....	8,566,457.10
Augmentation sur 1891.....	2,864,935.50
Revenus pour l'année finissant le 31 Dec. 1892.....	1,134,967.61
Augmentation sur 1891.....	214,693.94
Actif au 31 Décembre 1892.....	3,403,700.88
Augmentation sur 1891.....	518,129.44
Réserve pour la sécurité des porteurs de police.....	2,993,320.28
Augmentation sur 1891.....	507,477.30
Surplus au-dessus de tout engagement, excepté le Capital-Actions.....	307,429.77
Surplus au-dessus de tout engagement, et du Capital-Actions.....	244,928.77
Reclamations après décès durant 1892.....	151,526.99
Diminution sur 1891.....	16,537.72

T. B. MACAULAY, Secrétaire. IRA B. THAYER, Sur. des Agents. R. MACAULAY, Président.

